



Héritage d'oncle et de tante

Par **Roland57**, le **01/08/2014** à **08:21**

Bonjour,

Un couple marié sans enfant.

L'épouse a 1 nièce (fille de sa sœur)

Le mari a 3 nièces (2 filles de son frère d'un 1er mariage et 1 fille de son frère d'un second mariage).

Au décès de ce couple quelle sera la part de biens hérités de chaque nièce?? Sera t-elle égale?

Sachant que si les parents de nièces étaient vivants, mère d'une nièce d'une part et père de 3 nièces d'autre part, l'héritage aurait été égalitaire entre ces 2 héritiers?

Merci d'éclairer ma lanterne